

Décision

Générale

colonial

Décision n° 597 03/06/1952

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1952

Date de publication
3 juin 1952

Date du numéro
1 juillet 1952

TEXTE INTÉGRAL

Une. indemnité mensuelle forfaitaire de mille cinq cent francs (1.500 fr.) est accordé à titre temporaire pour compter du 1er mai 1952 à Mansour Nasser, commis administratif, chargé de l'écoute de la presse radiodiffusée, en raison du nouvel horaire des émissions.